

## AFDT Section Rhône Alpes - Valence

**AFDT** : Fondée au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDTSS) offre un cadre d'échanges et de travaux en commun à tous ceux qui se vouent à l'étude et à la pratique du droit du travail et du droit de la sécurité sociale : universitaires et étudiants, avocats, magistrats, conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, syndicalistes, DRH, inspecteurs ou contrôleurs du travail, voire même experts comptables, etc. Elle constitue, en France, un lieu de réflexion, de discussion et de confrontation entre ces juristes ou usagers du droit social aux expériences et sensibilités variées.

Elle organise des séances consacrées à l'analyse et à la discussion de problèmes fondamentaux ou de questions d'actualité (en particulier à Paris et à Lyon). Elle organise ou soutient l'organisation de séminaires et de colloques.

### A Valence :

- Les ruptures conventionnelles, *juin 2009*,
- Egalité et discriminations en droit du travail, *janvier 2010*,
- La caractérisation du harcèlement moral, *avril 2010*
- A la frontière du salariat (auto entreprise, fausse sous-traitance, travailleurs dépendants), *mars 2011*

### Année 2012

#### **Equipe de préparation**

Lidwine Leclerc, avocate

Thomas Kapp, UT26 DIRECCTE

Catherine Ferraris, avocate

Damien Grand, contrôleur du travail UT26 DIRECCTE

Christelle Varin, maître de conférence, IUT Valence

Sujets envisagés :

- **droit pénal du travail** (16 janvier)
- **la vie privée au travail** : quel contrôle par l'employeur ? Fichiers, courriels, internet, réseaux sociaux, vidéosurveillance, téléphone, géolocalisation...

- **le licenciement des salariés protégés**: regards croisés de l'inspecteur, du ministre et du juge (un I T, une personne de la DGT, un juge administratif)
- **la place des normes conventionnelles en droit du travail**
- **l'obligation de sécurité de résultat**
- **la jurisprudence en matière d'inaptitude**

Les conférences auraient lieu à la faculté de droit de Valence, de 17h30 à 19h30.

Ces thèmes sont susceptibles d'intéresser un public assez divers, ce qui est l'objectif des rencontres de l'AFDT (avocats, magistrats, inspection du travail, étudiants, syndicalistes, employeurs, mais aussi médecins du travail...).